

Les preuves dans l'affaire Secobra

M. Richard et M. Camard, au lieu de nous reprocher notre expérience, profitez-en !

Aline Read et William Falchetto

A Maule, depuis longtemps, Aline Read est alertée par des cancers affectant des adultes jeunes, et même des enfants (en effet, en tant que naturopathe, elle est souvent sollicitée pour "savoir comment mieux supporter la chimio"). Quant au pharmacien William Falchetto, il connaît l'action des produits chimiques et sait combien de très faibles doses suffisent à perturber nos hormones.

La naturopathie est une discipline étiologique : elle recherche, avant tout, les causes probables des problèmes de santé (par exemple, l'asthme qui affecte les enfants vivant près du périphérique à Paris). La partie habitée de Maule est située sous les vents d'ouest dominants qui balayent les terres du plateau où sont utilisés des pesticides de synthèse : ce n'est pas anodin. Aline Read, qui a participé à de nombreux colloques sur les pesticides, la contamination de l'air, les perturbateurs endocriniens, décide de creuser la question. Elle rencontre le sénateur Joël Labbé à l'origine de la loi d'interdiction des pesticides chez les particuliers et dans l'espace public (votée de façon trans-partisane), épiluche les rapports INSERM, CORPEN, IGEDD..., les lois en vigueur françaises, les règlements européens sur les produits chimiques (REACH), et construit un réseau de divers spécialistes qui répondent volontiers chaque fois qu'elle se pose une question sur le sujet.

Voici quelques points-clés pour comprendre combien il est important de mettre en place une protection des habitants de Maule :

2011. Colloque Eco-médecine au Conseil Régional d'Ile-de-France : présentation des études qui montrent que dans les communes rurales, une petite fille exposée aux pesticides in utero aura 4 fois plus de chances de développer un cancer du sein.

2012. A la faculté de médecine Paris Descartes, la conférence "Pollution atmosphérique et pratique médicale" précise que l'air est le vecteur principal (à 98 %) des perturbateurs endocriniens (PE); Selon les médecins d'"Alerte Médecins Pesticides", 50 % des pesticides sont des perturbateurs endocriniens.

2012. Au Sénat, la mission commune d'information sur "les pesticides et leur impact sur la santé" conclue, qu'en France, les dangers et les risques liés aux pesticides sont sous-évalués.

En 2015, Aline Read participe au groupe de travail sur les nanoparticules au Ministère de l'Ecologie. Elle y apprend que des nanoparticules sont ajoutées, sans contrôle, dans la formulation des pesticides, afin de leur permettre de "pénétrer au cœur des cellules des plantes". Or, tout comme les plantes, les humains sont des eucaryotes : ils ont des cellules à noyaux. La prise de risque est donc énorme ; d'ailleurs, en 2018, des médecins et chercheurs du CNRS, Inserm, Inra, etc. demanderont (en vain) le retrait des fongicides SDHI qui asphyxient les cellules des champignons cibles, mais également les cellules humaines qu'ils rendent cancéreuses.

En février 2016, de nouvelles dispositions sont ajoutées au code rural : au nom de la "Recherche", des firmes françaises et étrangères pourront tester des pesticides expérimentaux dans n'importe quel champ de France, sans permis préalable et sans en informer les communes concernées (art R253-32 du Code rural et arrêté du 9 février 2016).

2018 : la loi Egalim subordonne l'utilisation des pesticides à des mesures de protection des personnes. Il faudra attendre 2021 pour que le Conseil d'Etat exige une alerte préalable à leur utilisation. Mais les agriculteurs "conventionnels" qui utilisent les pesticides de synthèse s'y refusent toujours en 2023.

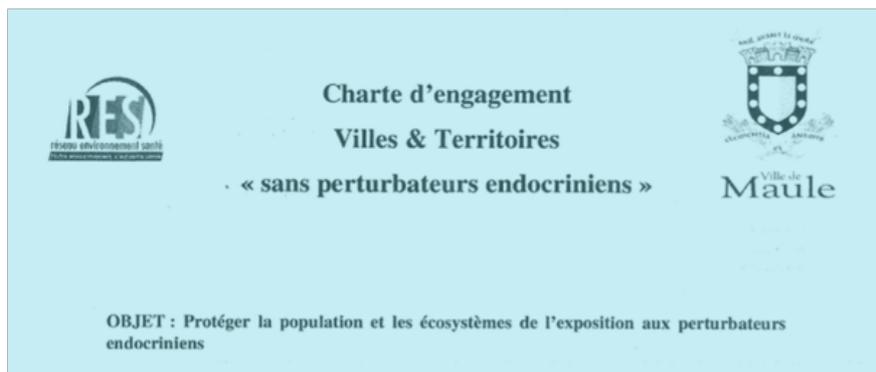
En 2019, au colloque "Perturbateurs endocriniens" à l'Assemblée Nationale, on apprenait que 900 produits chimiques sont utilisés dans les champs de France, dont 120 sont clairement identifiés comme perturbant la thyroïde (dont découle tout notre équilibre hormonal – les femmes et les enfants sont beaucoup plus sensibles aux perturbateurs endocriniens que les hommes –). Sur les seules grandes cultures blé et orge, on utilise plus de 100 molécules différentes. Par ailleurs, si des adjuvants collants sont ajoutés à certains traitements vaporisés, ils collent aussi à la surface de la terre, aux poussières des sols, et sont largement remobilisés par les vents. En outre, certains produits qui passent l'hiver sur les sols se revolatilisent à l'état semi-gazeux avec les chaleurs de l'été.

2020 : des analyses de pesticides sont menées dans le corps de Maulois résidant à 2 km des terres agricoles du plateau. Elles révèlent - entre autres - DDT, Lindane (interdits respectivement depuis 50 ans et 25 ans), fongicide SDHI, Tebuconazole, etc. Nous consultons alors, auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles, les bilans comptables de la Secobra, l'exploitation semencière qui "fait de la recherche" sur le plateau. Ces bilans Secobra montrent bien, à la même époque, des stocks de pesticides et intrants, fluctuant chaque année (donc utilisés), de plus de 50 000 euros par an.

Malheureusement, nous avons bien des raisons de nous inquiéter.

La bonne nouvelle, c'est qu'au niveau local, notre Conseil Municipal possède un remarquable moyen d'action pour protéger les habitants de la commune.

En effet, fin 2019, M. Richard a signé une charte "pour protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens". L'exploitation semencière Secobra veut déplacer nos chemins communaux ? Voici pour nous une excellente occasion d'appliquer cette charte en demandant une contrepartie qui sera vraiment bénéfique aux habitants : une protection efficace contre les pesticides dangereux utilisés sur les 300 ha des terres de la Secobra (1/5^{ème} du territoire de Maule) à quelques encablures de la partie habitée de la commune.



Car l'article de Messieurs Richard et Camard (p.41 du Maule-Contacts mai 2023), nous confirme que la Secobra va tirer un très large bénéfice du déplacement de nos chemins – d'autant que cette société vient d'acquérir un fonds génétique (destiné aux hybrides F1 ou aux OGM) et qu'ils cherchent à se sécuriser –.

Pour l'instant, la transaction prônée par Messieurs Richard et Camard (déplacement de nos chemins et plantation de quelques bosquets) n'avantage QUE la Secobra. Il n'y a absolument aucun bénéfice pour les habitants de Maule là-dedans.

Nous espérons que les membres du Conseil Municipal qui iront “visiter la Secobra“ auront en tête cette propension à camoufler les dangers et à proposer un discours rassurant. Les paroles s’envolent, les écrits restent : pour être vraiment informés et prendre une décision en connaissance de cause, avant d’accepter de se rendre là-bas, nous les engageons vivement à poser les questions ci-dessous, et d’attendre une réponse écrite. En effet, nous avons envoyé ces questions en 2020 à Monsieur Fouquin en réaction à son affirmation, et il n’a jamais répondu.

Bonjour Monsieur FOUQUIN,

Nous avons pris connaissance de votre message sur le formulaire de contact du site de la Liste Santé Environnement.

Comme vous avez pu le constater, notre site ne mentionne pas la société SECOBRA mais il est vrai que de nombreux Maulois nous ont remonté leurs inquiétudes et interrogations sur votre activité, et nous sommes en conséquence tout à fait intéressés à engager un dialogue avec vous, ce qui suppose que vous répondiez clairement à des questions précises.

En voici quelques unes :

- Vous dites dans votre message que vous n'appliquez « strictement aucun pesticide » : comment pouvez-vous alors indiquer sur vos fiches produits que ceux-ci sont résistants à tel herbicide sans faire de tests d'application in situ de cet herbicide ?

- De même, si vous n'appliquez aucun pesticide, quelles sont les applications effectuées sur vos terres par des personnes revêtues de vêtements de protection individuels blancs exigés pour la pulvérisation de certains pesticides ?

- Il est désormais établi que les plantations, et donc les essais, faits avec des résines pesticides enrobant les semences, laissent subsister des résidus encore actifs de ces résines pendant très longtemps dans les sols et l'environnement. Comment procédez-vous pour éviter cette persistance et leur dispersion sur la commune ?

- Votre clientèle à l'international ne vous entraîne-t-elle pas à proposer, et donc à élaborer à Maule, des semences enrobées avec des substances actives interdites, ou non autorisées, en France, mais autorisées dans de nombreux pays (Argentine, Brésil, Afrique, ou autre), comme revendique le droit de le faire l'UIPP ?

- Vous ne proposez dans votre catalogue que 2 semences destinées à l'agriculture biologique, ce qui reste très résiduel dans votre production. Pourquoi ne vous engagez-vous pas entièrement dans la voie de l'agriculture biologique, plébiscitée par la société civile, et encouragée, même insuffisamment, par le gouvernement ? Et si vous faisiez ce choix, dans quelle mesure les autorités communales pourraient-elles vous aider ?

En 2023, lors de l’enquête publique sur le déplacement de nos chemins (pendant laquelle de nombreux maulois se sont prononcés en faveur d’une contrepartie sous forme d’un linéaire de haies protégeant la partie habitée de la commune), nous avons découvert d’autres aspects des pratiques de la Secobra :

Deux arrêts de la Cour d’Appel de Versailles révèlent un dédain marqué pour la santé : dans la première décision, Madame Liliane Y, une employée à l’entretien, se plaint (sans avoir été contredite sur ces points) d’avoir été “promue“ pour travailler à des arrachages dans les champs de la Secobra, sans protections, “lorsque les tracteurs pulvérisaient“, ainsi que pour saupoudrer des pesticides à la main sur des semences, toujours sans protections et sans être informée de la dangerosité des produits, pour être finalement licenciée lorsqu’elle s’est absentée, ayant démarré un cancer. Ci-dessous, extraits anonymisés du [premier arrêt](#) du 08-03-2012.

MOTIFS DE LA DÉCISION,

Considérant que Madame Y, née en juillet 1955, a été embauchée par la société Secobra recherches le 1er janvier 1986 (...)

Qu'à compter du 6 février 1999, elle a été placée en arrêt maladie; qu'elle a repris son travail du 3 au 16 mai 2000, avant d'être licenciée pour absence prolongée le 16 novembre 2000.

(...) que le travail s'effectue en laboratoire et dans les champs (...)

Qu'une partie des graines sont prélevées par type de variété en vue d'un traitement effectué par saupoudrage. Que selon les éléments recueillis auprès de la salariée comme de l'employeur par l'inspecteur de la Caisse qui a procédé à l'enquête administrative, les différents types de fongicides utilisés ont été notamment de 1980 à 1988 le Quinolate plus V4 X triple contenant du lindane, de la carboxine, de l'oxyquinolate de cuivre, et de l'antraquinone puis de 1988 à 1989, le Quinolate plus HIFI qui ne contenait plus de lindane, et enfin à partir de 1989 du Baytan (...)

Que les travaux à l'extérieur consistaient à l'épuration des champs, avec triage et arrachage des plants hors type préalablement traités avec des pesticides comme le Forsar notamment (...)

que s'il n'est pas discuté que Madame Y ne participait pas au traitement des plants, l'employeur ne conteste pas l'arrachage de plants préalablement traités.

Peut-on faire confiance à des gens capables de telles choses ? Qui ne sont pas crédibles ? Qui fonctionnent en masquant systématiquement les dangers ?

Au lieu d'être choqués par ces pratiques, Messieurs Richard et Camard nous reprochent d'avoir utilisé des éléments "à charge".

Dans cet arrêt, ce qui est important pour nous, c'est que le juge a bien retenu l'exposition aux pesticides. C'est une validation, par la justice, de l'emploi de pesticides par la Secobra, la preuve que la Secobra nous mentait lorsqu'elle affirmait n'utiliser aucun pesticide.

Cela renforce notre conviction qu'il faut protéger la population de Maule de pratiques délétères, d'autant plus inquiétantes qu'on cherche à les masquer et qu'on cultive le secret.

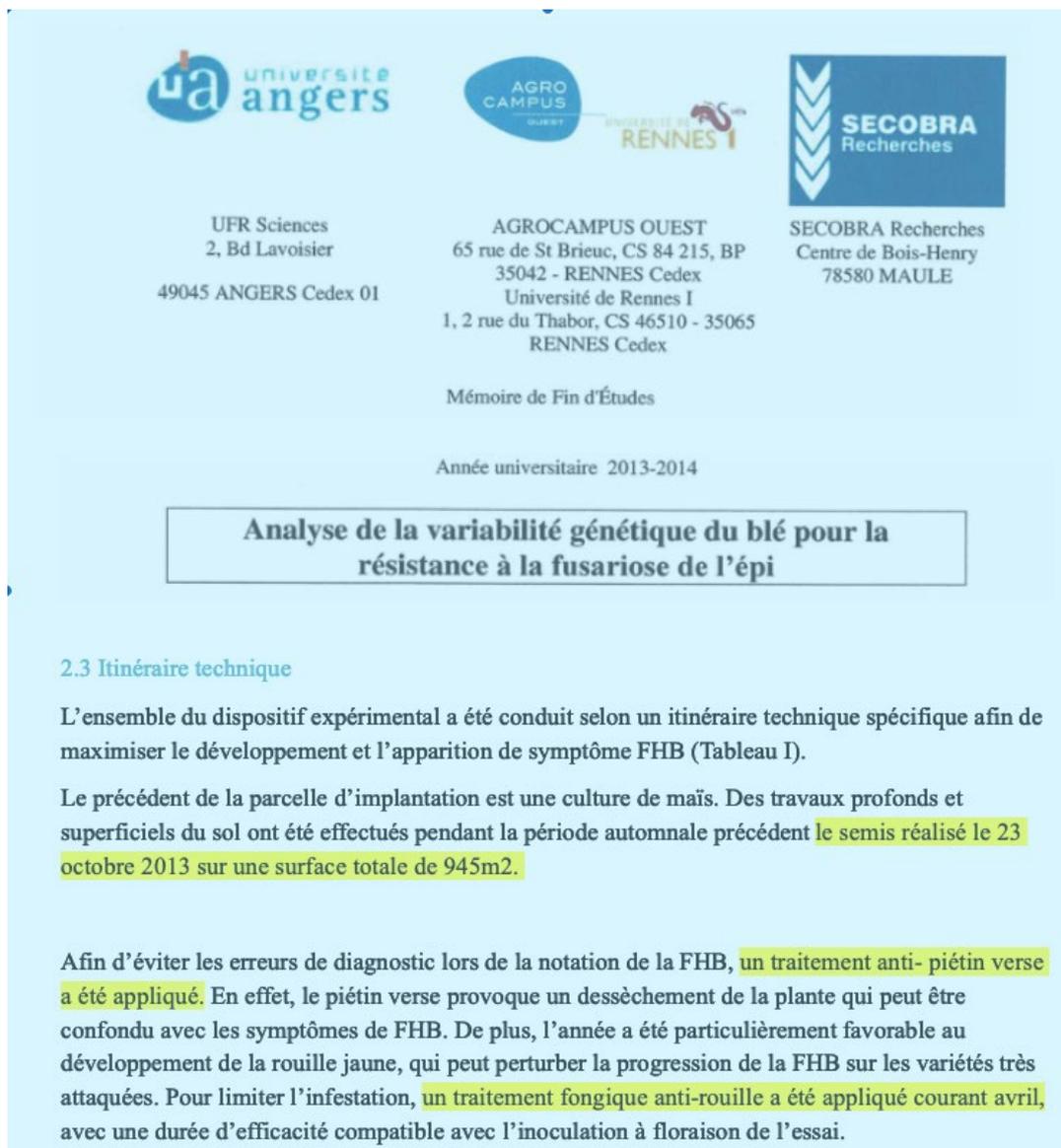
Dans le deuxième arrêt, du 04-12-2014, on trouve d'autres témoignages de graves problèmes de santé du personnel Secobra (cancer de la prostate) et même de leurs enfants (fillette née sans thyroïde), qui font à nouveau penser à des expositions aux perturbateurs endocriniens. Ce second juge confirme lui aussi "l'exposition aux pesticides et notamment au DDT, laquelle n'est pas contestable", ce qui entérine le fait que la Secobra stocke des pesticides interdits depuis des décennies – le DDT a été interdit en 71–, et les utilise quand bon lui semble.

On notera que la Secobra, jugée responsable du cancer de son employée en première instance, a obtenu son débouté en s'appuyant sur... le doute "au vu des nombreuses études contradictoires" (le leurre favori de l'agrochimie est en effet la fabrication du doute par le financement d'études tous azimuts innocentant ses produits), et sur la première étude AGRICAN 2006-2009 censée avoir été menée en France sur une cohorte de "180 000 agriculteurs" et qui concluait curieusement à une sous-mortalité de décès par cancer des agriculteurs.

Mais il faut savoir que l'étude AGRICAN a été menée non pas sur "des agriculteurs", mais sur une cohorte comprenant également des employés du Crédit Agricole, des employés de la MSA... En avril 2023, au colloque "Pesticides et santé au travail", Pierre Lebaillly de l'INSERM, qui participe à l'étude AGRICAN, concluait que lorsqu'on ne prend en compte QUE les agriculteurs, les risques de cancers sont plus élevés chez ceux qui utilisent des pesticides notamment sur blés et orges, en pulvérisations ou en traitements de semences. Malheureusement les experts désignés par la Cour ont ignoré ce biais.

Messieurs Richard et Camard auraient bien du mérite de persister à se porter garants de la Secobra, alors qu'elle leur ment également effrontément en déclarant n'utiliser des pesticides QUE sur sa ferme d'exploitation céréalière et pas sur ses 60 ha d'essais.

Ci-dessous, extraits pages 12 et 13 d'un mémoire universitaire (texte complet sur le site de l'université d'Angers et ici), qui prouve l'application de 2 fongicides sur un essai de blé d'hiver à la Secobra de Maule. Cet essai fait 1000 m²... mais si l'on multiplie par le nombre d'essais sur 60 ha (on repère aisément leurs emplacements sur les vues aériennes de l'exploitation), on peut envisager le nombre de traitements appliqués... Selon les types de culture ou de variétés testées, les pesticides utilisés peuvent être très différents, et on ne peut que s'inquiéter des nombreux "effets cocktails" engendrés (l'exposition à des cocktails de différents pesticides est particulièrement préjudiciable aux fœtus à certains moments-clés de la grossesse).



 université
angers

 AGRO
CAMPUS
OUEST

 UNIVERSITÉ DE
RENNES I

 SECOBRA
Recherches

UFR Sciences
2, Bd Lavoisier
49045 ANGERS Cedex 01

AGROCAMPUS OUEST
65 rue de St Brieuc, CS 84 215, BP
35042 - RENNES Cedex
Université de Rennes I
1, 2 rue du Thabor, CS 46510 - 35065
RENNES Cedex

SECOBRA Recherches
Centre de Bois-Henry
78580 MAULE

Mémoire de Fin d'Études

Année universitaire 2013-2014

**Analyse de la variabilité génétique du blé pour la
résistance à la fusariose de l'épi**

2.3 Itinéraire technique

L'ensemble du dispositif expérimental a été conduit selon un itinéraire technique spécifique afin de maximiser le développement et l'apparition de symptôme FHB (Tableau I).

Le précédent de la parcelle d'implantation est une culture de maïs. Des travaux profonds et superficiels du sol ont été effectués pendant la période automnale précédent le semis réalisé le 23 octobre 2013 sur une surface totale de 945m².

Afin d'éviter les erreurs de diagnostic lors de la notation de la FHB, un traitement anti- piétin verse a été appliqué. En effet, le piétin verse provoque un dessèchement de la plante qui peut être confondu avec les symptômes de FHB. De plus, l'année a été particulièrement favorable au développement de la rouille jaune, qui peut perturber la progression de la FHB sur les variétés très attaquées. Pour limiter l'infestation, un traitement fongique anti-rouille a été appliqué courant avril, avec une durée d'efficacité compatible avec l'inoculation à floraison de l'essai.

Alors, malgré les propos rassurants de Messieurs Richard et Camard, force est de constater que tous ces pesticides bien présents (qu'ils soient vaporisés, relargués en poussières lors des semis de graines traitées enrobées de produits, etc.) ne restent pas dans les limites des exploitations. Le Ministère de l'agriculture le sait très bien et c'est lui qui préconise en protection la plantation de haies, hautes, denses et persistantes en limite des exploitations.

A ce propos, restons sérieux ! Même les ténors de la FNSEA n'oseraient pas affirmer que planter des haies est un "crime pour l'esthétique des campagnes françaises, dangereux pour la faune et la flore et dommageable pour la biodiversité"...

Il semble d'ailleurs que Messieurs Richard et Camard n'ont pas bien compris notre demande. Les découvertes récentes que nous avons faites sur les pratiques de la Secobra nous ont fait comprendre qu'il ne s'agit plus de planter des haies en bordure d'1 ou 2 chemins... Il nous faut protéger la partie habitée de Maule efficacement, avec un linéaire bien orienté de haies hautes, denses et persistantes. Mais ce linéaire ne concerne pas le périmètre complet de l'exploitation. Seules les habitations de Maule se trouvent sous les vents d'Ouest dominants qui balaient le plateau où sévit la Secobra.

C'est pourquoi nous demandons à ce que ce linéaire de haies soit planté le long des frontières Sud-Est, Est et Nord-Est de cette exploitation.

La faune saura bien y créer des coulées, comme partout ailleurs en France. Quant aux filets anti-dérive de 4 m de haut (non dangereux pour la faune puisqu' on les installe en quinconces aux passages d'animaux), ils permettront de protéger la population de Maule plus rapidement. De couleur verte, ils s'harmonisent aux paysages et seront retirés au bout de quelques années lorsque les haies seront opérationnelles.

La Secobra a tous les moyens mécaniques et humains pour installer ces dispositifs. Et pour une fois, au lieu de prendre les membres de notre Conseil Municipal pour des imbéciles, elle devra jouer franc-jeu : ce n'est que lorsqu'elle aura mis en place ces dispositifs protecteurs et aura pris l'engagement de les entretenir, que nous lui accorderons le déplacement de nos chemins communaux. La délibération de notre Conseil Municipal devra porter sur une délibération unique portant sur le principe et ses modalités.

La santé, c'est trans-partisan, cela nous concerne tous. Notre Conseil Municipal a les moyens d'améliorer la qualité de l'air que respirent 6000 personnes, 6000 personnes que nous avons le devoir de protéger.

Saisissons-nous de cette chance.

Soyons responsables.